



Report de congés payés après accident de trajet

Par **Klochett**, le **11/04/2016** à **10:20**

Bonjour,

J'aurais voulu savoir si un accident de trajet est assimilé à un accident de travail dans le cadre du report exceptionnel des congés payés en dehors de la période légale d'utilisation.

Pourriez-vous m'indiquer la référence des textes à fournir à mon employeur ?

Cordialement

Par **P.M.**, le **11/04/2016** à **12:06**

Bonjour,

Tout arrêt-maladie professionnelle ou non, suite à accident du travail ou de trajet a pour effet de reporter les congés payés suivant une Jurisprudence européenne et française bien établie maintenant...